

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Il me semble que l'autre façon serait plus rapide.

**Le sénateur Frith:** Pas de commentaire! De toute manière, je tenais à attirer l'attention des sénateurs et notamment celle du président du comité. De toute évidence, nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement sur cette question.

**Le sénateur Tremblay:** Dois-je comprendre que le sénateur Frith parle d'une sorte de projet de loi omnibus qui . . .

**Le sénateur Frith:** Non, ce n'est pas cela; je parle d'une autre disposition qui permet au greffier des Parlements de corriger certains types d'erreurs. Cela semble un cas classique. Une telle disposition permet au greffier de corriger les dates ou les chiffres fautifs sans que le Sénat n'ait à proposer une modification officielle, à renvoyer le projet de loi avec un message, à le faire placer au *Feuilleton* de la Chambre de communes, laquelle doit l'étudier puis le renvoyer au Sénat. Si je ne m'abuse, le greffier des Parlements, qui est aussi le greffier du Sénat, peut faire des corrections de ce genre, de sa propre autorité, parce qu'elles sont clairement nécessaires.

Je pense qu'il serait bon d'attendre un jour ou deux pour pouvoir étudier la question.

**Le sénateur Tremblay:** Si je ne me trompe pas, ce sont les fonctionnaires du ministère qui nous ont informé de cette erreur technique. Pour eux, il est important que la correction soit faite. Je crois qu'ils se sont adressés aux avocats du ministère de la Justice pour obtenir la correction. On ne leur a pas dit cela ainsi, mais il était implicite qu'ils pouvaient demander au Sénat de proposer une modification pour corriger l'erreur. Ils ont étudié la procédure et en sont venus à la conclusion qu'il faut procéder par voie de modification.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**Le sénateur Frith:** J'ai beaucoup de respect pour les compétences—et je suis sincère—des avocats du ministère de la Justice, mais parfois ils ne savent pas ce que l'on peut obtenir du Parlement, ils connaissent mieux les lois. Je propose que l'on prenne au moins une journée pour réfléchir à la question. Nous pourrions la faire étudier, obtenir un rapport et, si la correction peut être faite ainsi, nous pourrions corriger demain. Si ce n'est pas possible, nous le renverrons à la Chambre des communes.

**L'honorable Heath Macquarrie:** Honorables sénateurs, je voudrais demander au sénateur Frith pourquoi il serait préférable, à son avis, de faire corriger par un des greffiers de la chambre les recommandations du comité sénatorial, pourtant composé de personnes très prestigieuses.

Si ma mémoire est bonne, Sir John A. Macdonald croyait qu'une des fonctions importantes de la deuxième chambre était de réviser et d'améliorer les projets de loi provenant de la chambre basse, et il me semble que c'est exactement ce que fait le comité. Pourquoi refuser de procéder ainsi et confier de préférence le dossier au greffier? Cela semble fascinant, mais je ne crois pas que ce soit très utile.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, je crois comprendre que la disposition couvre exactement ce genre de situation. Le sénateur Macquarrie essaie peut-être de dire que nous devrions abolir cette disposition parce qu'il n'existe aucun cas dans lequel nous pourrions exercer ce pouvoir particulier. J'ai soulevé ce point parce qu'à mon avis, la disposition vise exactement ce genre de situation, lorsqu'il s'agit simplement d'une virgule, d'un nombre ou de quelque chose du genre. Cela évite au Sénat et à la Chambre des communes de suivre toute la procédure prévue pour les amendements plus graves.

Si le sénateur Macquarrie et Sir John A. Macdonald croient que cette disposition ne devrait pas exister, j'aurais tendance à ne pas les contredire. Je propose toutefois que nous la soumettions à une étude d'un seul jour. Quoi qu'il en soit, c'est le problème du gouvernement et il peut en faire ce qu'il voudra.

**Le sénateur Doody:** Je ne pense pas que ce soit un problème; je crois que nous procéderons quand même à la troisième lecture dès demain.

**Le sénateur Frith:** Je voudrais qu'on fasse quelque chose entre-temps.

**Le sénateur Doody:** Nous étudierons la question entre-temps et nous déciderons alors de la façon de procéder. Il s'agit de suivre la procédure habituelle.

**Le sénateur Tremblay:** Dois-je comprendre que nous lirons le projet de loi pour la troisième fois demain?

**Le sénateur Doody:** D'une façon ou d'une autre.

**Le sénateur Frith:** C'est toujours peine perdue lorsque j'essaie de me rendre utile!

**L'honorable Eymard G. Corbin:** Honorables sénateurs, si les technocrates ont fini de parler, je voudrais poser une question au sénateur Tremblay.

Le discours du sénateur Steuart m'a beaucoup impressionné. Il a fait état de certains problèmes d'ordre administratif et je m'attendais à ce que le sénateur Tremblay réponde aux observations des sénateurs Steuart et Adams. Le sénateur Tremblay a-t-il l'intention, s'il ne donne pas suite à ces remarques aujourd'hui, de le faire à l'étape de la troisième lecture?

Je pose cette question parce qu'il me semble que les préoccupations exprimées par les sénateurs Steuart et Adams n'ont pas été dissipées. Va-t-on faire quelque chose pour régler ces problèmes?

**Le sénateur Tremblay:** Je ne savais pas qu'ils pensaient à des amendements ou à des modifications au projet de loi à l'étude. Je croyais qu'ils parlaient des problèmes propres à la loi elle-même, et non pas à l'amendement. Je ne vois aucune raison de répondre à leurs questions qui n'ont rien à voir avec le projet de loi C-102 lui-même.

Je ne dis pas que ces problèmes n'existent pas, mais qu'ils intéressent la loi dans son ensemble, et non pas le projet de loi C-102. Il faudrait ajouter bien des articles à cette mesure pour régler toutes les questions qu'ils ont soulevées. Que les sénateurs Steuart et Adams me reprennent si je me trompe, mais je ne pense pas qu'ils aient proposé des amendements pour résoudre les problèmes dont ils ont fait état.